



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

**Monsieur le Maire
Mairie**

80480 VERS-SUR-SELLE

Amiens, le 18 juillet 2011

**Chambre d'agriculture
de la Somme**

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Réf. : AC/CB
Objet : Avis PLU
Affaire suivie par Alexandra CANNESSON

Monsieur le Maire,

Bureau d'Abbeville

88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Vous avez consulté la Chambre d'Agriculture de la Somme sur votre projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, arrêté le 14 décembre 2010 et qui nous est parvenu le 13 avril 2011.

Bureau d'Estrées-Mons

Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Ce projet attire plusieurs remarques de notre part :

RAPPORT DE PRESENTATION

Bureau de Villers-Bocage

44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

- page 19 : Nous attirons l'attention sur le fait que le diagnostic agricole doit faire partie intégrante du rapport de présentation et que nous avons ici une présentation sommaire de l'agriculture de Vers sur Selle. Nous rappelons que l'article L123-1 du code de l'urbanisme indique que : « *les plans locaux d'urbanisme ... précisent les besoins répertoriés en matière...d'agriculture* ». Ainsi, il nous manque des éléments pour juger de l'impact du projet de PLU sur l'agriculture de Vers sur Selle (cartographie de l'intégralité des bâtiments agricoles dont les bâtiments d'élevage, potentiel agronomique des sols, besoins de développement, ...). L'absence de ce diagnostic agricole a d'ailleurs fait récemment annuler un PLU (décision CAA Bordeaux en date du 01/04/2010).
- pages 66 et suivantes : les calculs indiqués ne nous semblent pas clairs. Ainsi, pour nous la progression totale de la population envisagée est de 43% sur 15 ans ou 3% par an ce qui nous paraît trop important. Par ailleurs, page 67, les 10 logements locatifs ne comptent-ils pas de population ? S'il y a 2,5 personnes par logement en 2006, le desserrement de la population devrait aboutir à un chiffre de l'ordre de 2,3



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

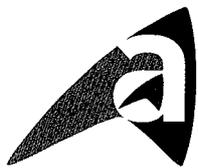
loi du 31/01/1924

Siret 188 002 513 000 11

APE 911A

accueil@somme.chambagri.fr

www.somme.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

**Chambre d'agriculture
de la Somme**

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville

88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons

Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage

44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 188 002 513 000 11

APE 911A

accueil@somme.chambagri.fr

www.somme.chambagri.fr

personnes par logement en 2025. Ainsi, pour les 28 logements du desserrement, il n'y aurait pas 70 habitants supplémentaires mais 64. Pour nous, les objectifs indiqués par la commune ne nécessiteront pas de nouvelle ouverture à l'urbanisation avant 2030.

- Page 110 : les zones ouvertes à l'urbanisation représentent 15 ha alors que les besoins identifiés pour 120 logements sont de 10 ha environ (page 71). Il s'agit d'un développement de 37% de la partie actuellement urbanisée du village et cela représente 1,4% du territoire de la commune, ce qui est conséquent.

PADD & ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

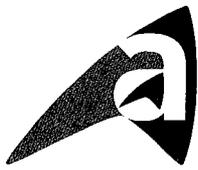
L'activité agricole est bien prise en compte.

En revanche, compte-tenu des orientations d'aménagement de la zone nouvellement ouverte à l'urbanisation par rapport au POS, nous nous interrogeons sur la pertinence de cette zone qui ne comportera qu'une entrée et qui vient s'ajouter aux précédentes zones du POS non comblées actuellement.

ZONAGE ET REGLEMENT

L'exploitation de Monsieur Romain FRANCOIS, bénéficie d'un classement en zone A qui nous semble très étroit. Nous souhaitons que cette exploitation bénéficie de plus d'aisance pour se développer et demandons que la limite de la zone A soit située à la moitié de la parcelle AE166.

- page 5 du règlement ligne 2 : supprimer « *soumises à autorisation ou à déclaration* ». En effet, deux nouveaux régimes sont désormais effectifs : déclaration contrôlée et enregistrement.
- pages 9 et 16 : des corps de ferme étant encore présents dans le village, nous souhaitons que soient clairement autorisées les constructions agricoles, ce qui n'est pas le cas avec la rédaction actuelle. Pour pérenniser les activités agricoles en accord avec les objectifs du PADD, nous proposons donc la rédaction suivante : « *sont autorisés : - les constructions et extension agricoles venant en développement des corps de ferme existants* »



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

- page 18 : l'article UB10 devrait comprendre un paragraphe indiquant « *ces prescriptions ne s'appliquent pas aux bâtiments d'activité autorisés dans la zone* ».

- page 40 : l'article A4 concernant l'alimentation en eau potable ne prend pas en compte toutes les possibilités de desserte en eau, aussi nous proposons que l'article A4 contienne les éléments suivants : « *Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être, soit raccordée au réseau public d'eau potable par branchement sur une conduite de distribution de caractéristiques suffisantes, soit alimentée en eau potable par captage, forage ou puits particuliers, conformément à la législation en vigueur.* »

**Chambre d'agriculture
de la Somme**

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3
Tél. : 03 22 33 69 00
Fax : 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville

88 Bd de la République
80100 Abbeville
Tél. : 03 22 20 67 30
Fax : 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons

Station de l'Inra
2 domaine Brunehaut
80200 Estrées-Mons
Tél. : 03 22 85 32 10
Fax : 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage

44 rue du Château d'Eau
BP 70018
80260 Villers-Bocage
Tél. : 03 22 93 51 20
Fax : 03 22 93 51 28

Compte-tenu du retard de notre réponse, nous espérons que vous pourrez tenir compte des remarques formulées, dans l'intérêt de l'avenir de nos agriculteurs et du bon fonctionnement de leurs exploitations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Daniel ROGUET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 188 002 513 000 11

APE 911A

accueil@somme.chambagri.fr

www.somme.chambagri.fr